

REGATE VOILIERS REGLES DE COURSES

ÉTZÉ

Parce que le sport est un combat amical et loyal, il doit être pratiqué selon des règles amicales, et non simplement " la raison du plus est toujours la meilleure", car si le plus fort a plus de difficultés contre un adversaire qui lui tient tête, sa victoire n'en sera que plus belle

1000 : Voiliers sur bords opposés

- 1010 : Quand 2 voiliers sont sur des bords opposés (route de l'un coupant celle de l'autre), le voilier bâbord amure (dioritaire) doit se maintenir à distance du voilier tribord (prioritaire), en le contournant par l'arrière ou en virant de bord bien avant, pour passer tribord amure et sans le gêner, et éviter tout contact.
- 1020 : Quand un voilier bâbord amure modifie sa route pour éviter et passer derrière le voilier tribord amure, le voilier tribord amure ne doit pas modifier sa route normale et contraindre le voilier bâbord amure à effectuer une manœuvre supplémentaire d'évitement.
- 1030 : Un voilier, même tribord amure, qui veut manœuvrer en virant ou en empannant ne doit pas gêner un voilier bâbord amure en route normale sur la laye-ligne d'une bouée descendante

1100 : Voiliers sur le même bord et engagés.

Le voilier rattrapant a de meilleures qualités et / ou un meilleur skipper, donc.

- 1110 : Des voiliers sont engagés, quand la distance derrière un voilier rattrapé est inférieure à 2 longueurs de coques du voilier rattrapant.
- 1120 : Le voilier rattrapant engagé, ne peut doubler le voilier rattrapé que sous le vent du voilier rattrapé.
- 1130 : Le voilier rattrapé, engagé, ne doit pas abattre pour gêner le voilier rattrapant.
- 1140 : Le voilier rattrapé, engagé, ne peut que virer de bord, mais sans gêner le voilier rattrapant.
- 1150 : Le voilier rattrapant ne doit pas naviguer au-dessus de sa route normale, lofer ou remonter parallèlement sur le voilier rattrapé, et le gêner, tant que les 2 voiliers restent engagés dans la limite des 2 longueurs sauf si cela le ramène derrière le voilier rattrapé, courtoisie.
- 1160 : Lorsque le voilier rattrapant a fini de doubler et d'ajouter 2 longueurs devant le voilier rattrapé, il devient prioritaire, et peut lofer ou virer, et contraindre le voilier rattrapé à virer ou abattre pour passer sous le vent du voilier rattrapant puis reprendre sa route normale.
- 1170 : Si le voilier rattrapé change de bord juste avant l'engagement, le voilier rattrapant doit se tenir à l'écart.

1200 : Virement de bord.

- 1210 : Tout voilier devant effectuer une manœuvre de changement de bord, doit s'assurer de ne pas gêner ou couper la route de tout autre voilier.
- 1220 : Un voilier sur sa route normale ne doit pas la modifier pour aller gêner le voilier changeant de bord.
- 1230 : Quand deux voiliers effectuent cette manœuvre en même temps, le voilier devant, ou à tribord de l'autre est prioritaire.

1300 : Pas de contact, donc, pas de casses

- 1310 : Tout voilier, même prioritaire (voir 1000) doit éviter le contact même s'il est établi que l'autre voilier dioritaire ne manœuvre pas pour se maintenir à l'écart, il portera ensuite réclamation, en cas de contact par le voilier dioritaire, celui-ci devra effectuer 2 tours de pénalité, sauf s'il s'était annoncé non manœuvrant, ou en marche arrière du fait d'une mauvaise manœuvre ou virement vicieux du vent.

1400 : Acquisition d'une priorité.

- 1410 : Tout voilier qui acquiert la priorité doit laisser à l'autre voilier la place de se maintenir à l'écart (voir 1200), sauf s'il l'acquiert par la manœuvre de l'autre voilier.

1500 : Modification de route.

- 1510 : Tout voilier modifiant sa route doit laisser à l'autre voilier la place de se maintenir à l'écart en se tenant lui-même à l'écart (voir 1200).

1600 : Route pré-départ.

- 1610 : Avant le top-départ, dans la minute de pré-départ, le voilier tribord amure peut modifier sa route pour contraindre immédiatement le voilier bâbord amure à modifier sa route pour le maintenir à l'écart, mais le

voilier tribord doit éviter tout contact.

1700 : Passage de bouées de contournement et d'arrivée

1710 : Un voilier se situant entre la bouée à contourner et un autre voilier, doit avoir assez d'eau pour effectuer sa manœuvre normalement, les autres voiliers doivent s'écarter.

1720 : Le voilier intérieur prioritaire devient dioritaire quand, à la bouée de contournement au vent ou sous le vent, il doit changer d'amure pour contourner cette bouée ou s'il quitte la zone.

1721 : Sauf à chaque bouée d'extrémité de la ligne de départ lors de son franchissement, (attention 1300)

1800 : Engagement à la bouée de contournement.

1810 : Lorsque des voiliers sont engagés, le voilier à l'extérieur doit donner de la place au voilier à l'intérieur pour contourner la bouée ou un obstacle.

1820 : Pour les 2 voiliers déjà engagés (< 2 longueurs) au début de l'engagement à la bouée (< 4 longueurs), le voilier rattrapé mais extérieur à cet instant, devra laisser de la place au voilier rattrapant et intérieur, quelle que soit sa position obtenue par la suite, et ce, jusqu'à l'achèvement du contournement de la bouée par le voilier intérieur.

1830 : Si l'engagement entre 2 voiliers (< 2 longueurs) se fait pendant l'engagement à la bouée (< 4 longueurs), le voilier rattrapant sera considéré comme voilier extérieur et devra laisser de la place au voilier rattrapé donc intérieur.

1840 : Si le voilier intérieur a visé trop juste et se retrouve sous le vent de la bouée au vent et doit changer d'amure, donc manœuvrer avant le contournement de la bouée, il devient dioritaire, et ne doit pas gêner le ou les voiliers extérieurs qui deviennent prioritaire sur leurs route normale de contournement

1850 : A l'approche d'une bouée de contournement, (< 2 longueurs), si deux voiliers sont d'amure opposées, le voilier devant changer de bord est dioritaire et doit laisser de l'eau à l'autre voilier sur sa route normale.

1860 : Le voilier intérieur ne doit pas s'écarter au delà de sa route de manœuvre pour le contournement

1900 : Départ rappel individuel

1910 : La ligne de départ est franchie, à partir du moment où une partie quelconque du voilier passe au dessus

1920 : Si un voilier a volé le départ, et donc franchi la ligne dans la minute pré-départ, un rappel est annoncé, ce voilier doit revenir derrière la ligne après l'avoir contournée par ses bouées extérieures, sans gêner les autres voiliers, effectuer un tour de pénalité, et retraverser la ligne, toutes les règles de course s'appliquent normalement pendant ce retour,

2000 : Manœuvres de pénalité ou irrégulières

2010 : Un voilier effectuant une rotation de pénalité, doit la réaliser en se maintenant à l'écart des autres voiliers en course

2020 : Un voilier en difficulté de manœuvre, ou bout au vent, ou qui recule, quelle que soit la position de ses voiles, devient dioritaire et doit en avertir les autres, surtout s'ils sont à moins de 2 longueurs, pour ne pas les surprendre

2030 : Un voilier non manœuvrant doit en avertir les autres, il devient un obstacle que les autres voiliers doivent contourner quelles que soient leurs priorités (1310)

1240 : A l'approche d'une rive, d'un obstacle ou d'une bouée incontournable, le voilier devant doit appeler pour exiger des voiliers derrière, de manœuvrer pour éviter cet obstacle et, ou ne pas toucher le fond.

2100 : Bouée touchée

2110 : Toute bouée touchée en course, de 1 minute précédant le départ, jusqu'à après l'arrivée, sera pénalisée de 1 tour à effectuer avant la bouée suivante et sans gêner autrui

2120 : Pour la bouée de départ touchée, le voilier devra dégager la ligne en contournant la bouée touchée par l'extérieur pour revenir derrière, effectuer un tour de pénalité, puis repasser la ligne de départ

2130 : Pour la bouée d'arrivée touchée, le voilier devra dégager la ligne en contournant la bouée touchée par l'extérieur pour revenir devant, effectuer un tour de pénalité, puis repasser la ligne d'arrivée

2140 : Tout voilier ayant passé la ligne d'arrivée, est tenu de s'en éloigner, et en restant du même côté pour laisser la place aux autres voiliers arrivants, il ne peut revenir au ponton qu'en contournant la ligne par l'extérieur et ne jamais s'approcher de la zone d'arrivée et surtout pas, la traverser